

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

DÉCRET N° 2019 - 048 DU 07 FEVRIER 2019

portant nomination au Cabinet militaire du Président de la République.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-482 du 11 août 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet militaire du Président de la République ;
- sur proposition du Président de la République,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Le commissaire divisionnaire de police **Abdel Aziz BIO DJIBRIL** est nommé Chef Division Forces paramilitaires du Cabinet militaire du Président de la République.

### Article 2

Le capitaine de frégate **Dossa HOUNKPATIN** est nommé Chef Division Mer du Cabinet militaire du Président de la République.

### Article 3

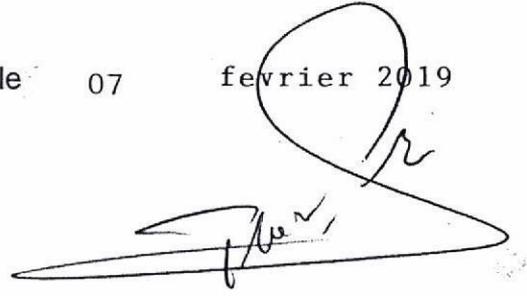
Les chefs de division ci-dessus nommés ont rang de chef d'état-major adjoint des Forces.

**Article 4**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 février 2019

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

**Patrice TALON**

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 2 ; JORB 1.